

L'an deux mil quinze, le dix-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d' Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 10 mars 2015

**Présents** : M. CHALENCON, Mme THILLIER, M. GOBET Daniel, Mme AUDUGE, Mme FIZAILNE, M. LEGRAND, M. AUXIETRE, Mme SABY, M. BONNEAU, M. REGNAULT, M. DEVIENNE, Mme LABALTE, Mme LE PAPE, M. RIGAUD, Mme CRISTO, M GOBET

Jean-Marie

**Absents excusés qui donnent procuration** :

Mme MANZI qui donne procuration à Mme CRISTO

**Nombre de membres** :

Présents : 18

En exercice : 19

Votants : 19

Mme SABY a été élue secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2014
- 2) Rapport des Commissions
- 3) Choix du bureau pour l'étude de faisabilité bois énergie
- 4) Mise en place du document unique et demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL
- 5) Création de 2 postes adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe et 2 postes agents spécialisés principal de 2<sup>ème</sup> classe des agents des écoles maternelles
- 6) Crédits scolaires 2015
- 7) Révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme – mise en œuvre de la procédure et des modalités de concertation
- 8) Composition de la Commission Municipale d'Urbanisme
- 9) Informations Diverses

### **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014**

Le compte rendu de la séance du 18 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

### **2) RAPPORT DES COMMISSIONS**

## COMMISSION SPORTS, LOISIRS, JEUNESSE DU LUNDI 16 FEVRIER 2015

**Présents** : mesdames Huguette JUDAS, Jacqueline CRISTO,  
messieurs Daniel CHALENCON, Jean-Pierre LEGRAND, Michel AUXIÈTRE,  
Gilles DEVIENNE, Jean-Marie GOBET, Roger RIGAUD.

**Absente excusée** : madame Bernadette PIGELET

**Rapporteur** : Daniel CHALENCON

**Durée** : 1H (18H30 à 19H30)

### ORDRE DU JOUR

*Etude de faisabilité financière du  
programme de projets 2015*

*Point sur les travaux en cours*

*Informations*

*Avis de la commission relatifs aux demandes  
de subventions des associations sportives*

#### **1. Etude de faisabilité financière du programme de projets 2015**

Daniel CHALENCON évoque les coûts que représenteraient les 3 projets majeurs définis en commission du jeudi 26 juin dernier, à savoir :

1. l'extension du Chalet des Associations par la réalisation d'un auvent en partie fermé
2. la construction d'une Salle de Convivialité attenante aux vestiaires
3. l'entretien du sol et de la pelouse du terrain de foot par la société spécialisée SOTREN

Huguette JUDAS rappelle que la municipalité a déposé deux dossiers **DETR** ( **D**otation d'**E**quipement des **T**erritoires **R**uraux ) pour les projets 1 et 2 avec une demande de subventionnement à la hauteur maximale possible (60% du coût total de chacun d'eux). Les retours de l'Etat sur le sujet devraient avoir lieu fin mars.

#### **Tableau prévisionnel récapitulatif**

<b>Projets</b>	<b>Coûts sans DETR</b>	<b>Coûts avec DETR à taux plein (60%)</b>
Auvent du chalet	<b>10 700 €</b>	<b>4 280 €</b>
Salle de Convivialité	<b>13 000 €</b>	<b>5 200 €</b>

Entretien pelouse	<b>2 700 €</b>	<b>2 700 €</b>
<b>Totaux (à la charge de la municipalité)</b>	<b>26 400 €</b>	<b>12 180 €</b>

Bien entendu, la DETR peut être accordée avec tous les taux intermédiaires imaginables (10%, 20%, 30%, etc.).

Daniel CHALENCON demande aux présents si, en l'absence de certitude quant à l'attribution de la DETR et dans la perspective de taux inférieurs à ceux demandés, il convient de programmer cette année la restauration des douches des vestiaires (faïence murale et peinture), la pose du grillage sous la main courante du terrain de football ainsi que la création de tribunes.

Roger RIGAUD évoque un devis antérieur au précédent mandat d'environ 800 € pour l'**achat d'un grillage de forte résistance**. Il est donc acté par les présents de prévoir une enveloppe actualisée de 1000 €. La pose sera effectuée par les services municipaux.

Quant à la **remise en état des douches**, les carreaux de faïence pouvant tomber pendant leur utilisation et représentant un potentiel danger de blessure, les membres de la commission s'accordent sur le caractère d'urgence à mener les travaux. Daniel CHALENCON demandera donc 3 devis après avoir visualisé et estimé sur site, avec les membres de la commission qui le souhaitent, les travaux à réaliser.

Il faudra également prévoir une enveloppe pour le **remplacement des WC à la turque\*** par des toilettes modernes lors de la construction de la Salle de Convivialité (pose à la charge des employés municipaux).

\*estimation à 500 € par monsieur SOULAT, comprenant les fournitures suivantes : WC + tuyaux en PVC (évacuation) + tuyaux en cuivre (alimentation d'eau) environ + chape en béton + carrelage au sol + peinture murs et plafond.

#### Tableau récapitulatif final

<b>Projets</b>	<b>Coûts sans DETR</b>	<b>Coûts avec DETR à 60%</b>
Auvent du chalet	<b>10 700 €</b>	<b>4 280 €</b>
Salle de Convivialité	<b>13 000 €</b>	<b>5 200 €</b>
Entretien pelouse	<b>2 700 €</b>	<b>2 700 €</b>

Grillage sous main courante	1000 €	1 000 €
Nouveaux WC	500 €	500 €
Restauration douches	?	?
<b>Totaux (à la charge de la Municipalité)</b>	<b>27 900 €</b>	<b>13 680 €</b>

## **2. Point sur les travaux en cours**

- Local ACL :  
Il sera terminé prochainement. Les peintures ont été refaites ainsi que l'électricité. Le revêtement de sol sera posé avant le 9 mars et le «Vélux» recevra une couche de lasure.
- Arrachage de la haie de thuyas :  
Cette opération sera menée au printemps par les employés municipaux. Un broyeur sera loué afin que les thuyas soient réduits sur place, la masse de végétaux à évacuer étant très importante.
- Peinture des piliers du vestiaire :  
Le travail n'est pas entièrement terminé et devra être achevé au printemps.
- Entretien des défibrillateurs :  
Huguette JUDAS, en charge de ce dossier, attend des retours des entreprises spécialisées sollicitées.
- Brise-vent du court de tennis :  
Jean-Pierre LEGRAND est en pourparlers avec le président du Comité Départemental de Tennis afin de récupérer un brise-vent en très bon état.
- Allumage intempestif de l'éclairage du terrain de pétanque :  
Des personnes inconnues s'amusant à allumer ce terrain à tout moment, un cadenas sera posé sur le boîtier de commande. Un jeu de clé sera remis au président de l'ASGU Pétanque et un autre sera conservé en mairie.
- Lasurage du Chalet des Associations :  
Cette tâche, prise en charge par un groupe d'élus volontaires et prévue à l'automne dernier, n'a pu être effectuée suite à une météo capricieuse. Il a donc été décidé de la reporter et de la programmer lorsque l'extension (auvent) aura été installée par l'entreprise SVL. Ainsi, ce sont auvent et chalet qui bénéficieront de deux couches de lasure afin d'homogénéiser l'ensemble.

## **3. Informations**

Huguette JUDAS informe les présents de l'importante manifestation de BMX qui aura lieu le week-end des 16 et 17 mai prochains.

- samedi 16 mai      Championnats de Bourgogne -
- dimanche 17 mai    Manche du Challenge du Grand Est.

Elle revient également sur la réunion du samedi 17 janvier dernier en mairie de Guérigny, à l'invitation d'André DÉMARES, adjoint aux sports, ayant pour thème « le coût du sport à Guérigny ». Les maires des communes suivantes étaient invités : Balleray – Chaulgnes – Guérigny – Parigny-les-Vaux – Poiseux – Saint-Aubin-les-Forges – Saint-Martin d'Heuille – Urzy.

Etaient présents : les élus de Guérigny – Huguette JUDAS / Daniel CHALENCON / Jean-Pierre LEGRAND pour Urzy et Rémi PASQUET, maire de Saint-Martin d'Heuille.

Cette réunion, assez « floue » quant aux attentes de la ville de Guérigny, a fait ressortir un budget moyen en dépenses de 300 000 € par an sur la dernière décennie, décomposé comme suit :

- 200 000 € en fonctionnement (chauffage, électricité, entretien des équipements sportifs)
- 100 000 € en investissement.

Suite à la demande d'Huguette JUDAS, le détail de ces sommes devrait nous être communiqué rapidement, comme monsieur le maire de Guérigny s'y est engagé, avant une prochaine réunion annoncée dont la date n'a pas encore été arrêtée...

#### **4. Examen des demandes de subventions des associations sportives**

- **Association Sportive Guérigny / Urzy (ASGU)** :  
La subvention demandée s'élève à 8 900 €. Après discussion et vote, la commission propose d'attribuer 8 800 €.
- **Association CycloTouriste d'Urzy (ACTU)** :  
A l'unanimité, les membres de la commission rejettent la demande de subvention de 100 € pour trois raisons :  
1) le club n'appartient pas à l'ASGU  
2) ACTU n'est constitué que par 5 adhérents, membres d'une même famille  
3) la municipalité n'a jamais été invitée à ses Assemblées Générales.
- **Jeune Garde Sportive Nivernaise (JGSN)** :  
L'organisation par ce club cycliste du « Prix de la Municipalité », qui aura lieu à Urzy le dimanche 19 avril prochain, nécessite une aide municipale estimée à 850 €. Huguette JUDAS explique à quelles dépenses correspond cette somme : - 200 € de primes aux coureurs

- 290 € d'assurance
- 80 € de rémunération du speaker
- 250 € d'indemnités pour l'équipe de signaleurs. *Soit un total de 820 €.*

A l'unanimité, la commission propose d'attribuer les 850 € nécessaires au bon déroulement de cette manifestation sportive.

- Ronde de Feuilles :  
Cette traditionnelle manifestation sportive, qui aura lieu le dimanche 12 avril 2015, est organisée en soutien à l'ADAPEI. Les organisateurs demandent une subvention de 150 €. A l'unanimité, les présents proposent de la leur attribuer.

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT Du 17 FEVRIER 2015**

La commission environnement s'est réunie le 17 février 2015 en présence de Mmes Huguette JUDAS, Bernadette PIGELET, de Mrs Michel AUXIETRE, René BONNEAU, Gilles DEVIENNE, Daniel GOBET, Patrick REGNAULT

Rapporteur : Patrick REGNAULT

### **1° DESHERBAGE ECOLOGIQUE**

Suite à un projet de loi interdisant l'usage des produits phytosanitaires et qui sera mis en application à compter du 01 janvier 2018, Mr DEVIENNE a continué de réfléchir aux actions que nous pourrions mettre en place dans notre commune afin de limiter l'utilisation de ces produits.

Quelques pistes sont à l'étude :

- affermage des parcelles, propriétés de la commune
- le désherbage thermique
- la sensibilisation de la population au nettoyage devant leur demeure
- les brigades vertes (mais gros soucis de budget pour leur mise en place)
- le goudronnage des allées du cimetière.

### **2° DOLINE**

L'ONF prend en charge tous les travaux de sécurisation du site (forêt domaniale). Des grumes de hêtres ont déjà été déposées en travers de la route forestière, juste devant l'accident de terrain, afin qu'aucun véhicule ne puisse s'en approcher. Par ailleurs, des panneaux de type BO (interdiction de circuler dans les deux sens) ont été implantés aux deux extrémités de la voie forestière (route de Balleray et chemin communal des Vannes à Saint-Martin d'Heuille).

### **3° PISTE AUDIT ENERGIE**

Suite à l'audit énergie établi par le SIEEN en 2014, des mesures seront prises en 2015 :

- réfection à l'identique de l'éclairage des bâtiments techniques (425€ TTC)
- réfection de l'éclairage d'une classe de l'école maternelle en mode LEDS (1670€ maximum)

D'autres pistes sont à l'étude à savoir :

- installation de programmateur sur les VMC
- installation d'horloge sur les systèmes de chauffage des bâtiments de la commune **4°**

### **DIVERS**

- le concours de fleurissement sera reconduit cette année en souhaitant plus de participants
- une deuxième opération POULES est programmée pour 2016

- la sauvegarde des amphibiens continuera cette année. L'arrêté concernant la fermeture de la route concernée a déjà été pris
- le projet réseau chaleur est en cours (étude de faisabilité)
- le SIEEN recherche du bois de 3° catégorie pour la fabrication de plaquettes destinées aux chaufferies de la Nièvre. Cependant un problème se pose au niveau du rapatriement du bois en bordure de forêt
- le ramassage des encombrants, après son réel succès, sera reconduit en 2015 au printemps et à l'automne en coopération avec nos amis de Saint-Martin d'Heuille
- un nettoyage de printemps citoyen sera organisé les 25 et 26 avril 2015. Les lieux restent à définir et toutes les bonnes volontés seront les bienvenues
- un projet de récupération des eaux de pluie des bâtiments communaux est à l'étude - un administré a remis à la mairie un dossier concernant la mise en place du « chemin du citoyen » sous forme de panneaux. Une réflexion est engagée sur l'endroit où ils pourraient être installés et dans quel cadre
- entretien de l'étang : un courrier a été adressé le 19 novembre 2014 à la SNCF concernant l'entretien du bord du talus de la voie ferrée longeant l'étang (aucune réponse à ce jour). La réunion s'est terminée à 20h15

## **COMMISSION ANIMATIONS MUNICIPALES DU** **23 FEVRIER 2015**

La commission animations municipales s'est réunie le 23 février 2015 à 18H30 en présence de Mmes FIZAILNE Jacqueline, JUDAS Huguette, de M. BONNEAU René, GOBET Daniel, REGNAULT Patrick.

Etait également présente Mme AUDUGE Danielle

Absente : Mme Bernadette PIGELET

Rapporteur : Patrick REGNAULT

### **1° LES EXPOSITIONS A VENIR**

Une première exposition a été programmée du 17 au 21 avril 2015 sur le thème de la peinture. M. Maurice COLAS et ses élèves viendront nous présenter leurs œuvres. Les écoles seront invitées à venir admirer les différents tableaux et apprendre les premières notions de cet art les 17 et 20 avril.

Le vernissage de cette exposition se déroulera le jeudi 16 avril au soir.

Une autre exposition devrait attirer et enthousiasmer Urzycoises et Urzycois. Le thème en sera Urzy d'hier à aujourd'hui : elle consistera à comparer les photos et cartes postales anciennes avec les mêmes clichés pris courant 2014 et 2015.

Elle sera programmée entre fin septembre/début octobre. La date définitive reste à définir.

### **2° QUELQUES DATES**

- le 23 juin 2015 : fête de la musique à Urzy

Au programme Mélodie Guitare et les Voix de Mélodie et nous sommes actuellement à la recherche d'un groupe de musiciens pour animer et clôturer cette soirée. - le 27 juin 2015 : fête au pays organisée par le Comité des Fêtes

### **3° SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

La commission a étudié également les demandes de subventions de certaines associations dont voici le détail :

- L' ACL a demandé 300€, la commission propose 300€.
- Mélodie Guitare a demandé 800€, la commission propose 800€.
- Le Comité des Fêtes a demandé 3000€, la commission propose 3000€.
- Le Jumelage Italien a demandé 1500€, la commission propose 500€.
- Le Jumelage Allemand a demandé 1000€, la commission propose 500€. La réunion s'est terminée à 19H30

## COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES N°2

**Mercredi 25 février 2015**

**Présents** : Mmes Huguette JUDAS, Isabelle THILLIER, Danielle AUDUGE, Sylvie LE PAPE, Christine LABALTE, Jacqueline CRISTO, Mr Jean-Marie GOBET

**Absente** : Mme Monica MANZI

**Rapporteur** : Danielle AUDUGE

**Durée** : 18h30 – 19h05

<u>ORDRE DU JOUR</u>
- <b>Point sur la dernière commission</b>
- <b>Effectifs dans les écoles</b>
- <b>Subventions</b>
- <b>Informatique dans les écoles</b>
- <b>Informations diverses</b>

### **POINT SUR LA DERNIERE COMMISSION**

Chantier jeunes : Mme Judas va recontacter le Centre Social Intercommunal pour mettre en place le chantier jeunes : nettoyage et peinture du petit bâtiment multifonction situé place de la République.

Sanitaires école maternelle : le dossier suit son cours : début des travaux comme prévu au cours de l'été 2015.

Marelle cour maternelle : le devis est toujours en attente, rien n'a été reçu à ce jour.

Peinture du préau maternelle : non fait

Sorties pour handicapés école maternelle : non fait

Grillage cour maternelle : non fait

## **EFFECTIFS DANS NOS ECOLES**

Une inquiétude est à constater pour la rentrée 2015 : 24 élèves de CM2 quittent l'école et 6 CP arrivent.

Malgré cela, il n'y a pas de fermeture de classe annoncée. Mme Judas a envoyé un courrier à M. l'Inspecteur en lui expliquant que les effectifs devraient remonter à la rentrée suivante.

## **SUBVENTIONS**

La commission a examiné les crédits scolaires accordés chaque année. Il a été proposé une augmentation d'1 % environ.

Fournitures scolaires 46,50 euros par élève

Livres pour école élémentaire 349 euros Jeux

éducatifs pour école maternelle 225 euros

Arbre de Noël 18,70 euros par élève

Coopérative maternelle 234 euros

Coopérative élémentaire 407 euros

Le président de l'Association Présence Nivernaise ne demande pas de subvention chiffrée. La municipalité alloue tous les ans 100 euros et souhaite continuer, plusieurs habitants de la commune étant accueillis à la maison de retraite des Forges Royales à GUERIGNY. Tous les membres de la commission présents acceptent.

RASED 200 euros

Jeux garderie Plus de subvention, les achats se faisant en fonction de la demande.

## **INFORMATIQUE DANS NOS ECOLES**

L'école maternelle et l'école élémentaire ont des ordinateurs très anciens qui sont presque tous hors service. Les budgets alloués dans le cadre des crédits scolaires n'étant jamais entièrement dépensés, Mme Judas propose que la somme restante soit utilisée pour le renouvellement des équipements informatiques. Les membres de la commission présents acceptent cette proposition

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Mme CRISTO indique que les murs extérieurs des écoles ne sont plus très propres et demande s'il n'est pas possible de les repeindre ou de les nettoyer. Ce sera envisagé dans l'avenir, mais il y a déjà eu beaucoup de travaux réalisés (Classe repeinte, rideaux changés, réfection des sanitaires de la maternelle, revêtement des cours ...).

La porte d'entrée de l'école maternelle ne fonctionne plus depuis plusieurs mois. Mme Judas a signé le devis de 3 850 euros sans attendre de voter le budget car il y a urgence (4 semaines de délai pour la commande et la pose). Elle sera installée dès réception.

A la demande de la municipalité, une bourse aux vêtements sera organisée par le Centre Social Intercommunal les 05 et 06 juin 2015 à l'Espace Associatif d'Urzy.

La municipalité accueillera l'Assemblée Générale du Comité des Œuvres Sociales du personnel le 11 avril 2015.

### **3) CHOIX DU BUREAU POUR L'ETUDE DE FAISABILITE BOIS ENERGIE**

Madame le Maire, rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 24 septembre 2014, le Conseil l'avait autorisé à demander plusieurs devis pour la réalisation de l'étude de faisabilité bois énergie suivant un cahier des charges réalisé par Monsieur Michel BERTRAND de l'Agence Locale de l'Energie.

Trois bureaux d'étude nous ont fait parvenir leurs offres qui se décomposent ainsi :

BET DUPAQUIER (CHALON SUR SAONE) : pour un montant H.T de 6030€

BET CSI (DIJON) : pour un montant H.T de 4900€

BET ARCHIMEN (DIJON) : pour un montant H.T de 6750€

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer l'acte d'engagement avec le BET CSI pour un montant HT de 4900€.

### **4) MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION DE LA CNRACL**

Madame le Maire rappelle aux membres présents que, selon les articles L.4121-1 et suivants du Code du travail, toute autorité territoriale doit évaluer les risques pour la santé et la sécurité de ses agents. Les résultats de cette évaluation doivent être transcrits dans un document de synthèse : **le document unique**.

De plus, au-delà du respect de la réglementation en vigueur, la mise en place du document unique est une opportunité pour notre collectivité de s'engager durablement dans une démarche de prévention, afin de préserver la santé et améliorer la sécurité des agents.

Pour réunir les conditions favorables à l'élaboration de son document unique, notre collectivité travaille en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Nièvre, qui va accompagner la collectivité dans cette démarche.

Le Fonds National de Prévention de la CNRACL peut apporter un soutien financier pour la mise en place du document unique. Ainsi, le temps consacré par les agents de la collectivité à la réalisation de cette démarche de prévention peut être valorisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'autoriser Madame Le Maire à mettre en place le document unique pour notre collectivité.

D'autoriser Madame Le Maire à solliciter une aide financière auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL

D'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

## **5) CREATION DE 2 POSTES ADJOINTS TECHNIQUES DE 1ERE CLASSE ET DE 2 POSTES AGENTS SPECIALISES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES AGENTS DES ECOLES MATERNELLES**

Madame Le Maire, rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 2 mars 2015, concernant les avancements de grade de quatre agents, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal :

la création de deux emplois d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. (un poste à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et un à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015)

la création de deux emplois d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. (deux postes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015)

Le tableau des emplois sera ainsi modifié :

Filière : MEDICO-SOCIALE

Cadre d'emploi : .AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES

Grade : AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE :

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 2

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : .ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Grade : ADJOINTS TECHNIQUES DE 1ERE CLASSE

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget primitif 2015, chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés).

Adopté à l'unanimité.

## **6) CREDITS 2015 POUR LES ENFANTS SCOLARISES A URZY**

Le Conseil Municipal vote les crédits suivants :

	Pour mémoire 2014	2015
Fournitures scolaires par élève	46	46.50
Livres (Elémentaire)	346	349
Jeux éducatifs (maternelle)	223	225
Arbre de Noël par enfant	18.50	18.70
RASED		200

Adopté à l'unanimité.

## **7) REVISION DU P.O.S VALANT ELABORATION DU P.L.U – MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE ET DES MODALITES DE CONCERTATION**

La commune d'URZY est actuellement dotée d'un P.O.S approuvé le 01/09/1999, révisé le 10/04/2007, modifié le 27/09/2011 et mis à jour le 17/11/2011.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), qui est entrée en vigueur le 26 mars 2014, prévoit la caducité des POS au 31 décembre 2015, faute d'engagement de leur révision avant cette date. Cette caducité entraînerait automatiquement l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU). Toutefois, si une révision du POS a été engagée avant le 31 décembre 2015, ce document reste en vigueur jusqu'au terme de cette révision, pendant une durée maximale de 3 ans à compter de la publication de la loi, jusqu'au 26 mars 2017.

Conformément aux dispositions des articles L123-1 et suivants, R 123-1 et suivants et L300-2 du code de l'urbanisme.

Conformément à la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000, à la loi UH (Urbanisme Habitat) du 02 juillet 2003 et à la loi Grenelle du 12 juillet 2010, Madame le Maire expose que la révision du P.O.S valant transformation en P.L.U est rendue nécessaire pour:

- redéfinir les zones constructibles ou non constructibles sur l'ensemble de la commune, afin d'intégrer dans le projet communal les préoccupations exprimées par le législateur dans les lois dites « Grenelle » en matière d'urbanisme
- favoriser le développement de l'habitat plus économe en énergie, qui contribue à la structuration du territoire communal
- favoriser un projet d'urbanisme respectueux du développement durable, notamment en protégeant les espaces naturels et agricoles

Considérant qu'il y a lieu de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme, conformément à l'article L1236 du code de l'urbanisme ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme devra être compatible avec les orientations du SCOT du Grand Nevers,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les modalités de la concertation, associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme.

Les différentes phases de l'élaboration seront :

Phase 1 – Analyse et diagnostic du territoire

Phase 2 – Projet d'Aménagement et développement durable

Phase 3 – Règlement, orientations d'aménagement et zonage

Phase 4 – Arrêt du projet par le Conseil Municipal

Phase 5 – Avis des personnes publiques associées (Etat, Région, Département...)

Phase 6 – Enquête publique et modification éventuelle du projet arrêté

Phase 7– Approbation du projet par le Conseil Municipal

**Le Conseil Municipal, après étude et après en avoir délibéré, décide :**

- 1) De prescrire l'élaboration du PLU sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions de l'article L123-1 et suivants du code de l'urbanisme.
- 2) D'associer les personnes publiques définies à l'article L121-4 du code de l'urbanisme à l'élaboration du PLU
- 3) d'autoriser Madame Le Maire à consulter, le cas échéant, les personnes prévues à l'article L123-8 alinéa 5
- 4) qu'une concertation sera organisée pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLU Elle se traduira par les actions suivantes :
  - la présente délibération sera affichée en Mairie pendant toute la durée des études
  - un avis sera publié dans la presse locale diffusée dans le département
  - une information paraîtra sur notre site internet et sur les panneaux d'affichage
  - un courrier annonçant cette concertation sera adressé à toutes les communes limitrophes (Balleray, Coulanges-lès-Nevers, Guéigny, Parigny-les-Vaux, Saint-Martin d'Heuille et Varennes-Vauzelles)
  - une réunion publique se tiendra à l'Espace Associatif en vue de donner toutes les explications utiles sur le contenu du projet au moment du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.
  - un dossier de consultation, accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations, sera mis à la disposition du public dans les locaux de la mairie.
  - la possibilité d'écrire à Madame Le Maire sur ce projet
  - conformément aux dispositions de l'article R123-18 du code de l'urbanisme, le conseil municipal délibérera simultanément sur le bilan de la concertation et sur l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.
- 5) D'autoriser Madame Le Maire à lancer un marché à procédure adaptée et à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de service concernant l'élaboration du PLU avec un bureau d'études

- 6) De solliciter de l'Etat, conformément au décret n° 83-1122 du 22 décembre 1983, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels (et d'études) nécessaires à l'élaboration du PLU
- 7) Que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'année 2015 et suivants.
- 8) D'autoriser Madame Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

**Conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme et dans les conditions prévues à l'article L 111-8 du même code**, à compter de la publication de la présente délibération, l'autorité compétente décide de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

Conformément aux articles L123-6 et suivants du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- à Monsieur le Préfet et aux services de l'Etat (STAP, DDT, DREAL, ARS)
- aux Présidents du Conseil Général et du Conseil Régional
- au Président de l'établissement public en charge du SCOT
- aux Présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture
- à Madame la Présidente de la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre

Les récipiendaires de la notification ci-dessus évoquée sont associés à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

En outre, conformément aux dispositions de l'article R123-7 du code de l'urbanisme l'Institut National de l'Origine et de la Qualité et le Centre National de la Propriété Forestière seront également consultés.

- Elle sera transmise également aux Maires des communes limitrophes (Balleray, Coulanges-lès-Nevers, Guéigny, Parigny-les-Vaux, Saint-Martin d'Heuille et VarennesVauzelles)

Conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant toute la durée des études relatives à l'élaboration du PLU et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

Adopté à l'unanimité.

## **8) COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE D'URBANISME**

Création de la commission communale d'urbanisme chargée du suivi de la révision du POS valant élaboration du PLU

**Présidente de la commission** : Madame Huguette JUDAS Maire **Membres**

⋮

-Monsieur Daniel CHALENCON  
-Monsieur René BONNEAU  
-Monsieur Gilles DEVIENNE  
-Monsieur Roger RIGAUD Adopté  
à l'unanimité.

## **9) INFORMATIONS DIVERSES**

### **DATES A RETENIR**

19 mars : Cérémonie  
21 mars : Fête du Printemps de l'ADAPEI à l'espace associatif  
22 mars : 1<sup>er</sup> tour des élections départementales  
25 mars : Réunion CCAS  
28 mars : Assemblée Générale des Amis du Vieux Guérigny à 15 heures  
28 mars : Concours de pétanque  
28 mars : 4 heures VTT d'Urzy qui se dérouleront à la Côte à Bouillot à Guérigny  
29 mars : 2<sup>ème</sup> tour des élections départementales  
1<sup>er</sup> avril : Comité syndical du SIAEP  
5 avril : Course UFOLEP  
9 avril : Conseil Municipal  
12 avril : Ronde de Feuilles  
19 avril : Course Cycliste Prix de la Municipalité  
17 au 20 avril : exposition de peintures Salle du Conseil  
25/26 avril : nettoyage de printemps

### **DIVERS**

Madame Le Maire rappelle les dates des élections départementales et précise que pour le deuxième tour il faudra tenir compte du changement d'heure. Elle précise également qu'il est regrettable que tous les conseillers n'assurent pas une permanence aux bureaux de vote.

M. René BONNEAU et M Patrick REGNAULT indiquent qu'ils sont volontaires pour aider lors des manifestations organisées par la section ASGU BMX les 16 et 17 mai 2015.

M. Roger RIGAUD demande si la fête de « la Grande Sommière » qui avait été prévue avec Saint Martin d'Heuille sera bien organisée ? Madame le Maire lui précise que cette manifestation qui demande une organisation relativement importante est pour le moment reportée.

M. Roger RIGAUD indique que du bois a été déposé dans les fossés bordant la route forestière de la « grande Sommière » et empêche l'écoulement des eaux. M. Daniel GOBET précise que des travaux d'abattage sont actuellement en cours dans la forêt côté Saint Martin d'Heuille. Un message va être transmis à l'ONF afin de demander à l'exploitant d'évacuer les bois entreposés dans les fossés. Monsieur RIGAUD signale également que le chemin partant de l'extrémité de la route en direction de l'étang de Villemenant est impraticable. Il lui est précisé que ces travaux supplémentaires n'étaient pas éligibles aux aides de l'état.

M. Roger RIGAUD donne lecture d'un document relatif à la tragédie du 7 janvier 2015 dans les locaux de Charlie Hebdo et demande que la médiathèque porte le nom de «

Charlie » suite aux diverses manifestations du 11 janvier 2015 pour la défense de la liberté d'expression. Madame Le Maire lui indique qu'elle prend acte de sa demande qui sera examinée en bureau municipal

M. Roger RIGAUD s'interroge à nouveau sur le refus de référencer « les Echos d'Urzy » sur le site internet de la Mairie. Madame Le Maire lui indique que cette association bien que déclarée en Préfecture n'a pas à ses yeux vocation à animer la commune. Que tout administré peut avoir accès facilement à ce blog sans passer par le site officiel de la Mairie.

Séance levée à 21h00

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE  
COMMUNE D'URZY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'an deux mil quinze, le dix-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 10 mars 2015

**Présents** : M. CHALENCON, Mme THILLIER, M. GOBET Daniel, Mme AUDUGE, Mme FIZAILNE, M. LEGRAND, M. AUXIETRE, Mme SABY, M. BONNEAU, M. REGNAULT, M. DEVIENNE, Mme LABALTE, Mme LE PAPE, M. RIGAUD, Mme CRISTO, M GOBET

Jean-Marie

**Absents excusés qui donnent procuration** :

Mme MANZI qui donne procuration à Mme CRISTO

**Nombre de membres** :

Présents : 18

En exercice : 19

Votants : 19

Mme SABY a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2014
- 2) Rapport des Commissions
- 3) Choix du bureau pour l'étude de faisabilité bois énergie
- 4) Mise en place du document unique et demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL
- 5) Création de 2 postes adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe et 2 postes agents spécialisés principal de 2<sup>ème</sup> classe des agents des écoles maternelles
- 6) Crédits scolaires 2015
- 7) Révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme – mise en œuvre de la procédure et des modalités de concertation

- 8) Composition de la Commission Municipale d'Urbanisme
- 9) Informations Diverses

## **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014**

Le compte rendu de la séance du 18 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

## **2) RAPPORT DES COMMISSIONS**

### **COMMISSION SPORTS, LOISIRS, JEUNESSE DU LUNDI 16 FEVRIER 2015**

**Présents** : mesdames Huguette JUDAS, Jacqueline CRISTO,  
messieurs Daniel CHALENCON, Jean-Pierre LEGRAND, Michel AUXIÈTRE,  
Gilles DEVIENNE, Jean-Marie GOBET, Roger RIGAUD.

**Absente excusée** : madame Bernadette PIGELET

**Rapporteur** : Daniel CHALENCON

**Durée** : 1H (18H30 à 19H30)

### **ORDRE DU JOUR**

***Etude de faisabilité financière du  
programme de projets 2015***

***Point sur les travaux en cours***

***Informations***

***Avis de la commission relatifs aux demandes  
de subventions des associations sportives***

#### **1. Etude de faisabilité financière du programme de projets 2015**

Daniel CHALENCON évoque les coûts que représenteraient les 3 projets majeurs définis en commission du jeudi 26 juin dernier, à savoir :

1. l'extension du Chalet des Associations par la réalisation d'un auvent en partie fermé
2. la construction d'une Salle de Convivialité attenante aux vestiaires
3. l'entretien du sol et de la pelouse du terrain de foot par la société spécialisée SOTREN

Huguette JUDAS rappelle que la municipalité a déposé deux dossiers **DETR** ( Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ) pour les projets 1 et 2 avec une

demande de subventionnement à la hauteur maximale possible (60% du coût total de chacun d'eux). Les retours de l'Etat sur le sujet devraient avoir lieu fin mars.

### Tableau prévisionnel récapitulatif

Projets	Coûts sans DETR	Coûts avec DETR à taux plein (60%)
Auvent du chalet	10 700 €	4 280 €
Salle de Convivialité	13 000 €	5 200 €
<hr/>		
Entretien pelouse	2 700 €	2 700 €
<b>Totaux (à la charge de la municipalité)</b>	<b>26 400 €</b>	<b>12 180 €</b>

Bien entendu, la DETR peut être accordée avec tous les taux intermédiaires imaginables (10%, 20%, 30%, etc.).

---

Daniel CHALENCON demande aux présents si, en l'absence de certitude quant à l'attribution de la DETR et dans la perspective de taux inférieurs à ceux demandés, il convient de programmer cette année la restauration des douches des vestiaires (faïence murale et peinture), la pose du grillage sous la main courante du terrain de football ainsi que la création de tribunes.

Roger RIGAUD évoque un devis antérieur au précédent mandat d'environ 800 € pour l'**achat d'un grillage de forte résistance**. Il est donc acté par les présents de prévoir une enveloppe actualisée de 1000 €. La pose sera effectuée par les services municipaux.

---

Quant à la **remise en état des douches**, les carreaux de faïence pouvant tomber pendant leur utilisation et représentant un potentiel danger de blessure, les membres de la commission s'accordent sur le caractère d'urgence à mener les travaux. Daniel CHALENCON demandera donc 3 devis après avoir visualisé et estimé sur site, avec les membres de la commission qui le souhaitent, les travaux à réaliser.

---

Il faudra également prévoir une enveloppe pour le **remplacement des WC à la turque\*** par des toilettes modernes lors de la construction de la Salle de Convivialité (pose à la charge des employés municipaux).

\*estimation à 500 € par monsieur SOULAT, comprenant les fournitures suivantes : WC + tuyaux en PVC (évacuation) + tuyaux en cuivre (alimentation d'eau) environ + chape en béton + carrelage au sol + peinture murs et plafond.

## Tableau récapitulatif final

Projets	Coûts sans DETR	Coûts avec DETR à 60%
Auvent du chalet	10 700 €	4 280 €
Salle de Convivialité	13 000 €	5 200 €
Entretien pelouse	2 700 €	2 700 €
Grillage sous main courante	1000 €	1 000 €
Nouveaux WC	500 €	500 €
Restauration douches	?	?
<b>Totaux (à la charge de la Municipalité)</b>	<b>27 900 €</b>	<b>13 680 €</b>

### 2. Point sur les travaux en cours

- Local ACL :  
Il sera terminé prochainement. Les peintures ont été refaites ainsi que l'électricité. Le revêtement de sol sera posé avant le 9 mars et le «Vélux» recevra une couche de lasure.
  
- Arrachage de la haie de thuyas :  
Cette opération sera menée au printemps par les employés municipaux. Un broyeur sera loué afin que les thuyas soient réduits sur place, la masse de végétaux à évacuer étant très importante.
  
- Peinture des piliers du vestiaire :  
Le travail n'est pas entièrement terminé et devra être achevé au printemps.
- Entretien des défibrillateurs :  
Huguette JUDAS, en charge de ce dossier, attend des retours des entreprises spécialisées sollicitées.
  
- Brise-vent du court de tennis :  
Jean-Pierre LEGRAND est en pourparlers avec le président du Comité Départemental de Tennis afin de récupérer un brise-vent en très bon état.
  
- Allumage intempestif de l'éclairage du terrain de pétanque :  
Des personnes inconnues s'amusent à allumer ce terrain à tout moment, un cadenas sera posé sur le boîtier de commande. Un jeu de clé sera remis au président de l'ASGU Pétanque et un autre sera conservé en mairie.
  
- Lasurage du Chalet des Associations :  
Cette tâche, prise en charge par un groupe d'élus volontaires et prévue à l'automne dernier, n'a pu être effectuée suite à une météo capricieuse. Il a donc été décidé de la reporter et de la programmer lorsque l'extension

(auvent) aura été installée par l'entreprise SVL. Ainsi, ce sont auvent et chalet qui bénéficieront de deux couches de lasure afin d'homogénéiser l'ensemble.

### **3. Informations**

Huguette JUDAS informe les présents de l'importante manifestation de BMX qui aura lieu le week-end des 16 et 17 mai prochains.

- samedi 16 mai Championnats de Bourgogne -
- dimanche 17 mai Manche du Challenge du Grand Est.

Elle revient également sur la réunion du samedi 17 janvier dernier en mairie de Guérigny, à l'invitation d'André DÉMARES, adjoint aux sports, ayant pour thème « le coût du sport à Guérigny ». Les maires des communes suivantes étaient invités : Balleray – Chaulgnes – Guérigny – Parigny-les-Vaux – Poiseux – Saint-Aubin-les-Forges – Saint-Martin d'Heuille – Urzy.

Etaient présents : les élus de Guérigny – Huguette JUDAS / Daniel CHALENCON / Jean-Pierre LEGRAND pour Urzy et Rémi PASQUET, maire de Saint-Martin d'Heuille.

Cette réunion, assez « floue » quant aux attentes de la ville de Guérigny, a fait ressortir un budget moyen en dépenses de 300 000 € par an sur la dernière décennie, décomposé comme suit :

- 200 000 € en fonctionnement (chauffage, électricité, entretien des équipements sportifs)
- 100 000 € en investissement.

Suite à la demande d'Huguette JUDAS, le détail de ces sommes devrait nous être communiqué rapidement, comme monsieur le maire de Guérigny s'y est engagé, avant une prochaine réunion annoncée dont la date n'a pas encore été arrêtée...

### **4. Examen des demandes de subventions des associations sportives**

- **Association Sportive Guérigny / Urzy (ASGU)** :  
La subvention demandée s'élève à 8 900 €. Après discussion et vote, la commission propose d'attribuer 8 800 €.
- **Association CycloTouriste d'Urzy (ACTU)** :  
A l'unanimité, les membres de la commission rejettent la demande de subvention de 100 € pour trois raisons :
  - 1) le club n'appartient pas à l'ASGU
  - 2) ACTU n'est constitué que par 5 adhérents, membres d'une même famille

3) la municipalité n'a jamais été invitée à ses Assemblées Générales.

- **Jeune Garde Sportive Nivernaise (JGSN) :**

L'organisation par ce club cycliste du « Prix de la Municipalité », qui aura lieu à Urzy le dimanche 19 avril prochain, nécessite une aide municipale estimée à 850 €. Huguette JUDAS explique à quelles dépenses correspond cette somme : - 200 € de primes aux coureurs

- 290 € d'assurance

- 80 € de rémunération du speaker

- 250 € d'indemnités pour l'équipe de signaleurs. *Soit un total de 820 €.*

A l'unanimité, la commission propose d'attribuer les 850 € nécessaires au bon déroulement de cette manifestation sportive.

- **Ronde de Feuilles :**

Cette traditionnelle manifestation sportive, qui aura lieu le dimanche 12 avril 2015, est organisée en soutien à l'ADAPEI. Les organisateurs demandent une subvention de 150 €. A l'unanimité, les présents proposent de la leur attribuer.

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT Du 17 FEVRIER 2015**

La commission environnement s'est réunie le 17 février 2015 en présence de Mmes Huguette JUDAS, Bernadette PIGELET, de Mrs Michel AUXIETRE, René BONNEAU, Gilles DEVIENNE, Daniel GOBET, Patrick REGNAULT

Rapporteur : Patrick REGNAULT

### **1° DESHERBAGE ECOLOGIQUE**

Suite à un projet de loi interdisant l'usage des produits phytosanitaires et qui sera mis en application à compter du 01 janvier 2018, Mr DEVIENNE a continué de réfléchir aux actions que nous pourrions mettre en place dans notre commune afin de limiter l'utilisation de ces produits.

Quelques pistes sont à l'étude :

- affermage des parcelles, propriétés de la commune

- le désherbage thermique

- la sensibilisation de la population au nettoyage devant leur demeure

- les brigades vertes (mais gros soucis de budget pour leur mise en place)

- le goudronnage des allées du cimetière.

### **2° DOLINE**

L'ONF prend en charge tous les travaux de sécurisation du site (forêt domaniale). Des grumes de hêtres ont déjà été déposées en travers de la route forestière, juste devant l'accident de terrain, afin qu'aucun véhicule ne puisse s'en approcher. Par ailleurs, des panneaux de type BO (interdiction de circuler dans les deux sens) ont été implantés aux deux extrémités de la voie forestière (route de Balleray et chemin communal des Vannes à Saint-Martin d Heuille).

### **3° PISTE AUDIT ENERGIE**

Suite à l'audit énergie établi par le SIEEN en 2014, des mesures seront prises en 2015 :

- réfection à l'identique de l'éclairage des bâtiments techniques (425€ TTC)

- réfection de l'éclairage d'une classe de l'école maternelle en mode LEDS (1670€ maximum)  
D'autres pistes sont à l'étude à savoir :

- installation de programmateur sur les VMC

- installation d'horloge sur les systèmes de chauffage des bâtiments de la commune **4°**

### **DIVERS**

- le concours de fleurissement sera reconduit cette année en souhaitant plus de participants

- une deuxième opération POULES est programmée pour 2016

- la sauvegarde des amphibiens continuera cette année. L'arrêté concernant la fermeture de la route concernée a déjà été pris

- le projet réseau chaleur est en cours (étude de faisabilité)

- le SIEEN recherche du bois de 3° catégorie pour la fabrication de plaquettes destinées aux chaufferies de la Nièvre. Cependant un problème se pose au niveau du rapatriement du bois en bordure de forêt

- le ramassage des encombrants, après son réel succès, sera reconduit en 2015 au printemps et à l'automne en coopération avec nos amis de Saint-Martin d'Heuille

- un nettoyage de printemps citoyen sera organisé les 25 et 26 avril 2015. Les lieux restent à définir et toutes les bonnes volontés seront les bienvenues

- un projet de récupération des eaux de pluie des bâtiments communaux est à l'étude - un administré a remis à la mairie un dossier concernant la mise en place du « chemin du citoyen » sous forme de panneaux. Une réflexion est engagée sur l'endroit où ils pourraient être installés et dans quel cadre

- entretien de l'étang : un courrier a été adressé le 19 novembre 2014 à la SNCF concernant l'entretien du bord du talus de la voie ferrée longeant l'étang (aucune réponse à ce jour). La réunion s'est terminée à 20h15

## **COMMISSION ANIMATIONS MUNICIPALES DU** **23 FEVRIER 2015**

La commission animations municipales s'est réunie le 23 février 2015 à 18H30 en présence de Mmes FIZAILNE Jacqueline, JUDAS Huguette, de M. BONNEAU René, GOBET Daniel, REGNAULT Patrick.

Etait également présente Mme AUDUGE Danielle

Absente : Mme Bernadette PIGELET

Rapporteur : Patrick REGNAULT

### **1° LES EXPOSITIONS A VENIR**

Une première exposition a été programmée du 17 au 21 avril 2015 sur le thème de la peinture. M. Maurice COLAS et ses élèves viendront nous présenter leurs œuvres. Les écoles seront invitées à venir admirer les différents tableaux et apprendre les premières notions de cet art les 17 et 20 avril.

Le vernissage de cette exposition se déroulera le jeudi 16 avril au soir.

Une autre exposition devrait attirer et enthousiasmer Urzycoises et Urzycois. Le thème en sera Urzy d'hier à aujourd'hui : elle consistera à comparer les photos et cartes postales anciennes avec les mêmes clichés pris courant 2014 et 2015.

Elle sera programmée entre fin septembre/début octobre. La date définitive reste à définir.

### **2° QUELQUES DATES**

- le 23 juin 2015 : fête de la musique à Urzy

Au programme Mélodie Guitare et les Voix de Mélodie et nous sommes actuellement à la recherche d'un groupe de musiciens pour animer et clôturer cette soirée. - le 27 juin 2015 : fête au pays organisée par le Comité des Fêtes

### **3° SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

La commission a étudié également les demandes de subventions de certaines associations dont voici le détail :

- L' ACL a demandé 300€, la commission propose 300€.
- Mélodie Guitare a demandé 800€, la commission propose 800€.
- Le Comité des Fêtes a demandé 3000€, la commission propose 3000€.
- Le Jumelage Italien a demandé 1500€, la commission propose 500€.
- Le Jumelage Allemand a demandé 1000€, la commission propose 500€. La réunion s'est terminée à 19H30

## **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES N°2**

**Mercredi 25 février 2015**

**Présents** : Mmes Huguette JUDAS, Isabelle THILLIER, Danielle AUDUGE, Sylvie LE PAPE, Christine LABALTE, Jacqueline CRISTO, Mr Jean-Marie GOBET

**Absente** : Mme Monica MANZI

**Rapporteur** : Danielle AUDUGE

**Durée** : 18h30 – 19h05

### **ORDRE DU JOUR**

- **Point sur la dernière commission**
  - **Effectifs dans les écoles**
  - **Subventions**
  - **Informatique dans les écoles**
  - **Informations diverses**

### **POINT SUR LA DERNIERE COMMISSION**

Chantier jeunes : Mme Judas va recontacter le Centre Social Intercommunal pour mettre en place le chantier jeunes : nettoyage et peinture du petit bâtiment multifonction situé place de la République.

Sanitaires école maternelle : le dossier suit son cours : début des travaux comme prévu au cours de l'été 2015.

Marelle cour maternelle : le devis est toujours en attente, rien n'a été reçu à ce jour.

Peinture du préau maternelle : non fait

Sorties pour handicapés école maternelle : non fait

Grillage cour maternelle : non fait

### **EFFECTIFS DANS NOS ECOLES**

Une inquiétude est à constater pour la rentrée 2015 : 24 élèves de CM2 quittent l'école et 6 CP arrivent.

Malgré cela, il n'y a pas de fermeture de classe annoncée. Mme Judas a envoyé un courrier à M. l'Inspecteur en lui expliquant que les effectifs devraient remonter à la rentrée suivante.

### **SUBVENTIONS**

La commission a examiné les crédits scolaires accordés chaque année. Il a été proposé une augmentation d'1 % environ.

Fournitures scolaires	46,50 euros par élève
Livres pour école élémentaire	349 euros Jeux
éducatifs pour école maternelle	225 euros
Arbre de Noël	18,70 euros par élève
Coopérative maternelle	234 euros
Coopérative élémentaire	407 euros

Le président de l'Association Présence Nivernaise ne demande pas de subvention chiffrée. La municipalité alloue tous les ans 100 euros et souhaite continuer, plusieurs habitants de la commune étant accueillis à la maison de retraite des Forges Royales à GUERIGNY. Tous les membres de la commission présents acceptent.

RASED	200 euros
Jeux garderie	Plus de subvention, les achats se faisant en fonction de la demande.

### **INFORMATIQUE DANS NOS ECOLES**

L'école maternelle et l'école élémentaire ont des ordinateurs très anciens qui sont presque tous hors service. Les budgets alloués dans le cadre des crédits scolaires n'étant jamais entièrement dépensés, Mme Judas propose que la somme restante soit utilisée pour le renouvellement des équipements informatiques. Les membres de la commission présents acceptent cette proposition

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Mme CRISTO indique que les murs extérieurs des écoles ne sont plus très propres et demande s'il n'est pas possible de les repeindre ou de les nettoyer. Ce sera envisagé dans l'avenir, mais il y a déjà eu beaucoup de travaux réalisés (Classe repeinte, rideaux changés, réfection des sanitaires de la maternelle, revêtement des cours ...).

La porte d'entrée de l'école maternelle ne fonctionne plus depuis plusieurs mois. Mme Judas a signé le devis de 3 850 euros sans attendre de voter le budget car il y a urgence (4 semaines de délai pour la commande et la pose). Elle sera installée dès réception.

A la demande de la municipalité, une bourse aux vêtements sera organisée par le Centre Social Intercommunal les 05 et 06 juin 2015 à l'Espace Associatif d'Urzy.

La municipalité accueillera l'Assemblée Générale du Comité des Œuvres Sociales du personnel le 11 avril 2015.

### **3) CHOIX DU BUREAU POUR L'ETUDE DE FAISABILITE BOIS ENERGIE**

Madame le Maire, rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 24 septembre 2014, le Conseil l'avait autorisé à demander plusieurs devis pour la réalisation de l'étude de faisabilité bois énergie suivant un cahier des charges réalisé par Monsieur Michel BERTRAND de l'Agence Locale de l'Energie.

Trois bureaux d'étude nous ont fait parvenir leurs offres qui se décomposent ainsi :

BET DUPAQUIER (CHALON SUR SAONE) : pour un montant H.T de 6030€

BET CSI (DIJON) : pour un montant H.T de 4900€

BET ARCHIMEN (DIJON) : pour un montant H.T de 6750€

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer l'acte d'engagement avec le BET CSI pour un montant HT de 4900€.

### **4) MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION DE LA CNRACL**

Madame le Maire rappelle aux membres présents que, selon les articles L.4121-1 et suivants du Code du travail, toute autorité territoriale doit évaluer les risques pour la santé et la sécurité de ses agents. Les résultats de cette évaluation doivent être transcrits dans un document de synthèse : **le document unique**.

De plus, au-delà du respect de la réglementation en vigueur, la mise en place du document unique est une opportunité pour notre collectivité de s'engager durablement dans une démarche de prévention, afin de préserver la santé et améliorer la sécurité des agents.

Pour réunir les conditions favorables à l'élaboration de son document unique, notre collectivité travaille en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Nièvre, qui va accompagner la collectivité dans cette démarche.

Le Fonds National de Prévention de la CNRACL peut apporter un soutien financier pour la mise en place du document unique. Ainsi, le temps consacré par les agents de la collectivité à la réalisation de cette démarche de prévention peut être valorisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'autoriser Madame Le Maire à mettre en place le document unique pour notre collectivité.

D'autoriser Madame Le Maire à solliciter une aide financière auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL

D'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

## **5) CREATION DE 2 POSTES ADJOINTS TECHNIQUES DE 1ERE CLASSE ET DE 2 POSTES AGENTS SPECIALISES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES AGENTS DES ECOLES MATERNELLES**

Madame Le Maire, rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 2 mars 2015, concernant les avancements de grade de quatre agents, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal :

la création de deux emplois d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. (un poste à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et un à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015)

la création de deux emplois d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. (deux postes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015)

Le tableau des emplois sera ainsi modifié :

Filière : MEDICO-SOCIALE

Cadre d'emploi : .AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES

Grade : AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE :

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 2

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : .ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Grade : ADJOINTS TECHNIQUES DE 1ERE CLASSE

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget primitif 2015, chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés).

Adopté à l'unanimité.

## **6) CREDITS 2015 POUR LES ENFANTS SCOLARISES A URZY**

Le Conseil Municipal vote les crédits suivants :

	Pour mémoire 2014	2015
Fournitures scolaires par élève	46	46.50
Livres (Elémentaire)	346	349
Jeux éducatifs (maternelle)	223	225
Arbre de Noël par enfant	18.50	18.70
RASED		200

Adopté à l'unanimité.

## **7) REVISION DU P.O.S VALANT ELABORATION DU P.L.U – MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE ET DES MODALITES DE CONCERTATION**

La commune d'URZY est actuellement dotée d'un P.O.S approuvé le 01/09/1999, révisé le 10/04/2007, modifié le 27/09/2011 et mis à jour le 17/11/2011.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), qui est entrée en vigueur le 26 mars 2014, prévoit la caducité des POS au 31 décembre 2015, faute d'engagement de leur révision avant cette date. Cette caducité entraînerait automatiquement l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU). Toutefois, si une révision du POS a été engagée avant le 31 décembre 2015, ce document reste en vigueur jusqu'au terme de cette révision, pendant une durée maximale de 3 ans à compter de la publication de la loi, jusqu'au 26 mars 2017.

Conformément aux dispositions des articles L123-1 et suivants, R 123-1 et suivants et L300-2 du code de l'urbanisme.

Conformément à la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) du 13 décembre 2000, à la loi UH (Urbanisme Habitat) du 02 juillet 2003 et à la loi Grenelle du 12 juillet 2010, Madame le Maire expose que la révision du P.O.S valant transformation en P.L.U est rendue nécessaire pour:

- redéfinir les zones constructibles ou non constructibles sur l'ensemble de la commune, afin d'intégrer dans le projet communal les préoccupations exprimées par le législateur dans les lois dites « Grenelle » en matière d'urbanisme
- favoriser le développement de l'habitat plus économe en énergie, qui contribue à la structuration du territoire communal
- favoriser un projet d'urbanisme respectueux du développement durable, notamment en protégeant les espaces naturels et agricoles

Considérant qu'il y a lieu de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme, conformément à l'article L1236 du code de l'urbanisme ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme devra être compatible avec les orientations du SCOT du Grand Nevers,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les modalités de la concertation, associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme.

Les différentes phases de l'élaboration seront :

Phase 1 – Analyse et diagnostic du territoire

Phase 2 – Projet d'Aménagement et développement durable

Phase 3 – Règlement, orientations d'aménagement et zonage

Phase 4 – Arrêt du projet par le Conseil Municipal

Phase 5 – Avis des personnes publiques associées (Etat, Région, Département...)

Phase 6 – Enquête publique et modification éventuelle du projet arrêté

Phase 7– Approbation du projet par le Conseil Municipal

**Le Conseil Municipal, après étude et après en avoir délibéré, décide :**

- 1) De prescrire l'élaboration du PLU sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions de l'article L123-1 et suivants du code de l'urbanisme.
- 2) D'associer les personnes publiques définies à l'article L121-4 du code de l'urbanisme à l'élaboration du PLU
- 3) d'autoriser Madame Le Maire à consulter, le cas échéant, les personnes prévues à l'article L123-8 alinéa 5
- 4) qu'une concertation sera organisée pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLU Elle se traduira par les actions suivantes :
  - la présente délibération sera affichée en Mairie pendant toute la durée des études
  - un avis sera publié dans la presse locale diffusée dans le département
  - une information paraîtra sur notre site internet et sur les panneaux d'affichage
  - un courrier annonçant cette concertation sera adressé à toutes les communes limitrophes (Balleray, Coulanges-lès-Nevers, Guéigny, Parigny-les-Vaux, Saint-Martin d'Heuille et Varennes-Vauzelles)
  - une réunion publique se tiendra à l'Espace Associatif en vue de donner toutes les explications utiles sur le contenu du projet au moment du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.
  - un dossier de consultation, accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations, sera mis à la disposition du public dans les locaux de la mairie.
  - la possibilité d'écrire à Madame Le Maire sur ce projet
  - conformément aux dispositions de l'article R123-18 du code de l'urbanisme, le conseil municipal délibérera simultanément sur le bilan de la concertation et sur l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.
- 5) D'autoriser Madame Le Maire à lancer un marché à procédure adaptée et à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de service concernant l'élaboration du PLU avec un bureau d'études

- 6) De solliciter de l'Etat, conformément au décret n° 83-1122 du 22 décembre 1983, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels (et d'études) nécessaires à l'élaboration du PLU
- 7) Que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'année 2015 et suivants.
- 8) D'autoriser Madame Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

**Conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme et dans les conditions prévues à l'article L 111-8 du même code**, à compter de la publication de la présente délibération, l'autorité compétente décide de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

Conformément aux articles L123-6 et suivants du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- à Monsieur le Préfet et aux services de l'Etat (STAP, DDT, DREAL, ARS)
- aux Présidents du Conseil Général et du Conseil Régional
- au Président de l'établissement public en charge du SCOT
- aux Présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture
- à Madame la Présidente de la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre

Les récipiendaires de la notification ci-dessus évoquée sont associés à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

En outre, conformément aux dispositions de l'article R123-7 du code de l'urbanisme l'Institut National de l'Origine et de la Qualité et le Centre National de la Propriété Forestière seront également consultés.

- Elle sera transmise également aux Maires des communes limitrophes (Balleray, Coulanges-lès-Nevers, Guéigny, Parigny-les-Vaux, Saint-Martin d'Heuille et VarennesVauzelles)

Conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant toute la durée des études relatives à l'élaboration du PLU et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

Adopté à l'unanimité.

## **8) COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE D'URBANISME**

Création de la commission communale d'urbanisme chargée du suivi de la révision du POS valant élaboration du PLU

**Présidente de la commission** : Madame Huguette JUDAS Maire **Membres**

⋮

-Monsieur Daniel CHALENCON  
-Monsieur René BONNEAU  
-Monsieur Gilles DEVIENNE  
-Monsieur Roger RIGAUD Adopté  
à l'unanimité.

## **9) INFORMATIONS DIVERSES**

### **DATES A RETENIR**

19 mars : Cérémonie  
21 mars : Fête du Printemps de l'ADAPEI à l'espace associatif  
22 mars : 1<sup>er</sup> tour des élections départementales  
25 mars : Réunion CCAS  
28 mars : Assemblée Générale des Amis du Vieux Guérigny à 15 heures  
28 mars : Concours de pétanque  
28 mars : 4 heures VTT d'Urzy qui se dérouleront à la Côte à Bouillot à Guérigny  
29 mars : 2<sup>ème</sup> tour des élections départementales  
1<sup>er</sup> avril : Comité syndical du SIAEP  
5 avril : Course UFOLEP  
9 avril : Conseil Municipal  
12 avril : Ronde de Feuilles  
19 avril : Course Cycliste Prix de la Municipalité  
17 au 20 avril : exposition de peintures Salle du Conseil  
25/26 avril : nettoyage de printemps

### **DIVERS**

Madame Le Maire rappelle les dates des élections départementales et précise que pour le deuxième tour il faudra tenir compte du changement d'heure. Elle précise également qu'il est regrettable que tous les conseillers n'assurent pas une permanence aux bureaux de vote.

M. René BONNEAU et M Patrick REGNAULT indiquent qu'ils sont volontaires pour aider lors des manifestations organisées par la section ASGU BMX les 16 et 17 mai 2015.

M. Roger RIGAUD demande si la fête de « la Grande Sommière » qui avait été prévue avec Saint Martin d'Heuille sera bien organisée ? Madame le Maire lui précise que cette manifestation qui demande une organisation relativement importante est pour le moment reportée.

M. Roger RIGAUD indique que du bois a été déposé dans les fossés bordant la route forestière de la « grande Sommière » et empêche l'écoulement des eaux. M. Daniel GOBET précise que des travaux d'abattage sont actuellement en cours dans la forêt côté Saint Martin d'Heuille. Un message va être transmis à l'ONF afin de demander à l'exploitant d'évacuer les bois entreposés dans les fossés. Monsieur RIGAUD signale également que le chemin partant de l'extrémité de la route en direction de l'étang de Villemenant est impraticable. Il lui est précisé que ces travaux supplémentaires n'étaient pas éligibles aux aides de l'état.

M. Roger RIGAUD donne lecture d'un document relatif à la tragédie du 7 janvier 2015 dans les locaux de Charlie Hebdo et demande que la médiathèque porte le nom de «

Charlie » suite aux diverses manifestations du 11 janvier 2015 pour la défense de la liberté d'expression. Madame Le Maire lui indique qu'elle prend acte de sa demande qui sera examinée en bureau municipal

M. Roger RIGAUD s'interroge à nouveau sur le refus de référencer « les Echos d'Urzy » sur le site internet de la Mairie. Madame Le Maire lui indique que cette association bien que déclarée en Préfecture n'a pas à ses yeux vocation à animer la commune. Que tout administré peut avoir accès facilement à ce blog sans passer par le site officiel de la Mairie.

Séance levée à 21h00

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE  
COMMUNE D'URZY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'an deux mil quinze, le dix-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 10 mars 2015

**Présents** : M. CHALENCON, Mme THILLIER, M. GOBET Daniel, Mme AUDUGE, Mme FIZAILNE, M. LEGRAND, M. AUXIETRE, Mme SABY, M. BONNEAU, M. REGNAULT, M. DEVIENNE, Mme LABALTE, Mme LE PAPE, M. RIGAUD, Mme CRISTO, M GOBET

Jean-Marie

**Absents excusés qui donnent procuration** :

Mme MANZI qui donne procuration à Mme CRISTO

**Nombre de membres** :

Présents : 18

En exercice : 19

Votants : 19

Mme SABY a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2014
- 2) Rapport des Commissions
- 3) Choix du bureau pour l'étude de faisabilité bois énergie
- 4) Mise en place du document unique et demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL
- 5) Création de 2 postes adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe et 2 postes agents spécialisés principal de 2<sup>ème</sup> classe des agents des écoles maternelles
- 6) Crédits scolaires 2015
- 7) Révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme – mise en œuvre de la procédure et des modalités de concertation

- 8) Composition de la Commission Municipale d'Urbanisme
- 9) Informations Diverses

## **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014**

Le compte rendu de la séance du 18 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

## **2) RAPPORT DES COMMISSIONS**

### **COMMISSION SPORTS, LOISIRS, JEUNESSE DU LUNDI 16 FEVRIER 2015**

**Présents** : mesdames Huguette JUDAS, Jacqueline CRISTO,  
messieurs Daniel CHALENCON, Jean-Pierre LEGRAND, Michel AUXIÈTRE,  
Gilles DEVIENNE, Jean-Marie GOBET, Roger RIGAUD.

**Absente excusée** : madame Bernadette PIGELET

**Rapporteur** : Daniel CHALENCON

**Durée** : 1H (18H30 à 19H30)

### **ORDRE DU JOUR**

*Etude de faisabilité financière du  
programme de projets 2015*

*Point sur les travaux en cours*

*Informations*

*Avis de la commission relatifs aux demandes  
de subventions des associations sportives*

#### **1. Etude de faisabilité financière du programme de projets 2015**

Daniel CHALENCON évoque les coûts que représenteraient les 3 projets majeurs définis en commission du jeudi 26 juin dernier, à savoir :

1. l'extension du Chalet des Associations par la réalisation d'un auvent en partie fermé
2. la construction d'une Salle de Convivialité attenante aux vestiaires
3. l'entretien du sol et de la pelouse du terrain de foot par la société spécialisée SOTREN

Huguette JUDAS rappelle que la municipalité a déposé deux dossiers **DETR** ( Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ) pour les projets 1 et 2 avec une

demande de subventionnement à la hauteur maximale possible (60% du coût total de chacun d'eux). Les retours de l'Etat sur le sujet devraient avoir lieu fin mars.

### Tableau prévisionnel récapitulatif

Projets	Coûts sans DETR	Coûts avec DETR à taux plein (60%)
Auvent du chalet	10 700 €	4 280 €
Salle de Convivialité	13 000 €	5 200 €
<hr/>		
Entretien pelouse	2 700 €	2 700 €
<b>Totaux (à la charge de la municipalité)</b>	<b>26 400 €</b>	<b>12 180 €</b>

Bien entendu, la DETR peut être accordée avec tous les taux intermédiaires imaginables (10%, 20%, 30%, etc.).

---

Daniel CHALENCON demande aux présents si, en l'absence de certitude quant à l'attribution de la DETR et dans la perspective de taux inférieurs à ceux demandés, il convient de programmer cette année la restauration des douches des vestiaires (faïence murale et peinture), la pose du grillage sous la main courante du terrain de football ainsi que la création de tribunes.

Roger RIGAUD évoque un devis antérieur au précédent mandat d'environ 800 € pour l'**achat d'un grillage de forte résistance**. Il est donc acté par les présents de prévoir une enveloppe actualisée de 1000 €. La pose sera effectuée par les services municipaux.

---

Quant à la **remise en état des douches**, les carreaux de faïence pouvant tomber pendant leur utilisation et représentant un potentiel danger de blessure, les membres de la commission s'accordent sur le caractère d'urgence à mener les travaux. Daniel CHALENCON demandera donc 3 devis après avoir visualisé et estimé sur site, avec les membres de la commission qui le souhaitent, les travaux à réaliser.

---

Il faudra également prévoir une enveloppe pour le **remplacement des WC à la turque\*** par des toilettes modernes lors de la construction de la Salle de Convivialité (pose à la charge des employés municipaux).

\*estimation à 500 € par monsieur SOULAT, comprenant les fournitures suivantes : WC + tuyaux en PVC (évacuation) + tuyaux en cuivre (alimentation d'eau) environ + chape en béton + carrelage au sol + peinture murs et plafond.

## Tableau récapitulatif final

Projets	Coûts sans DETR	Coûts avec DETR à 60%
Auvent du chalet	10 700 €	4 280 €
Salle de Convivialité	13 000 €	5 200 €
Entretien pelouse	2 700 €	2 700 €
Grillage sous main courante	1000 €	1 000 €
Nouveaux WC	500 €	500 €
Restauration douches	?	?
<b>Totaux (à la charge de la Municipalité)</b>	<b>27 900 €</b>	<b>13 680 €</b>

### 2. Point sur les travaux en cours

- Local ACL :  
Il sera terminé prochainement. Les peintures ont été refaites ainsi que l'électricité. Le revêtement de sol sera posé avant le 9 mars et le «Vélux» recevra une couche de lasure.
  
- Arrachage de la haie de thuyas :  
Cette opération sera menée au printemps par les employés municipaux. Un broyeur sera loué afin que les thuyas soient réduits sur place, la masse de végétaux à évacuer étant très importante.
  
- Peinture des piliers du vestiaire :  
Le travail n'est pas entièrement terminé et devra être achevé au printemps.
- Entretien des défibrillateurs :  
Huguette JUDAS, en charge de ce dossier, attend des retours des entreprises spécialisées sollicitées.
  
- Brise-vent du court de tennis :  
Jean-Pierre LEGRAND est en pourparlers avec le président du Comité Départemental de Tennis afin de récupérer un brise-vent en très bon état.
  
- Allumage intempestif de l'éclairage du terrain de pétanque :  
Des personnes inconnues s'amusent à allumer ce terrain à tout moment, un cadenas sera posé sur le boîtier de commande. Un jeu de clé sera remis au président de l'ASGU Pétanque et un autre sera conservé en mairie.
  
- Lasurage du Chalet des Associations :  
Cette tâche, prise en charge par un groupe d'élus volontaires et prévue à l'automne dernier, n'a pu être effectuée suite à une météo capricieuse. Il a donc été décidé de la reporter et de la programmer lorsque l'extension

(auvent) aura été installée par l'entreprise SVL. Ainsi, ce sont auvent et chalet qui bénéficieront de deux couches de lasure afin d'homogénéiser l'ensemble.

### **3. Informations**

Huguette JUDAS informe les présents de l'importante manifestation de BMX qui aura lieu le week-end des 16 et 17 mai prochains.

- samedi 16 mai Championnats de Bourgogne -
- dimanche 17 mai Manche du Challenge du Grand Est.

Elle revient également sur la réunion du samedi 17 janvier dernier en mairie de Guérigny, à l'invitation d'André DÉMARES, adjoint aux sports, ayant pour thème « le coût du sport à Guérigny ». Les maires des communes suivantes étaient invités : Balleray – Chaulgnes – Guérigny – Parigny-les-Vaux – Poiseux – Saint-Aubin-les-Forges – Saint-Martin d'Heuille – Urzy.

Etaient présents : les élus de Guérigny – Huguette JUDAS / Daniel CHALENCON / Jean-Pierre LEGRAND pour Urzy et Rémi PASQUET, maire de Saint-Martin d'Heuille.

Cette réunion, assez « floue » quant aux attentes de la ville de Guérigny, a fait ressortir un budget moyen en dépenses de 300 000 € par an sur la dernière décennie, décomposé comme suit :

- 200 000 € en fonctionnement (chauffage, électricité, entretien des équipements sportifs)
- 100 000 € en investissement.

Suite à la demande d'Huguette JUDAS, le détail de ces sommes devrait nous être communiqué rapidement, comme monsieur le maire de Guérigny s'y est engagé, avant une prochaine réunion annoncée dont la date n'a pas encore été arrêtée...

### **4. Examen des demandes de subventions des associations sportives**

- **Association Sportive Guérigny / Urzy (ASGU)** :  
La subvention demandée s'élève à 8 900 €.  
Après discussion et vote, la commission propose d'attribuer 8 800 €.
- **Association CycloTouriste d'Urzy (ACTU)** :  
A l'unanimité, les membres de la commission rejettent la demande de subvention de 100 € pour trois raisons :
  - 1) le club n'appartient pas à l'ASGU
  - 2) ACTU n'est constitué que par 5 adhérents, membres d'une même famille

3) la municipalité n'a jamais été invitée à ses Assemblées Générales.

- **Jeune Garde Sportive Nivernaise (JGSN) :**

L'organisation par ce club cycliste du « Prix de la Municipalité », qui aura lieu à Urzy le dimanche 19 avril prochain, nécessite une aide municipale estimée à 850 €. Huguette JUDAS explique à quelles dépenses correspond cette somme : - 200 € de primes aux coureurs

- 290 € d'assurance

- 80 € de rémunération du speaker

- 250 € d'indemnités pour l'équipe de signaleurs. *Soit un total de 820 €.*

A l'unanimité, la commission propose d'attribuer les 850 € nécessaires au bon déroulement de cette manifestation sportive.

- **Ronde de Feuilles :**

Cette traditionnelle manifestation sportive, qui aura lieu le dimanche 12 avril 2015, est organisée en soutien à l'ADAPEI. Les organisateurs demandent une subvention de 150 €. A l'unanimité, les présents proposent de la leur attribuer.

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT Du 17 FEVRIER 2015**

La commission environnement s'est réunie le 17 février 2015 en présence de Mmes Huguette JUDAS, Bernadette PIGELET, de Mrs Michel AUXIETRE, René BONNEAU, Gilles DEVIENNE, Daniel GOBET, Patrick REGNAULT

Rapporteur : Patrick REGNAULT

### **1° DESHERBAGE ECOLOGIQUE**

Suite à un projet de loi interdisant l'usage des produits phytosanitaires et qui sera mis en application à compter du 01 janvier 2018, Mr DEVIENNE a continué de réfléchir aux actions que nous pourrions mettre en place dans notre commune afin de limiter l'utilisation de ces produits.

Quelques pistes sont à l'étude :

- affermage des parcelles, propriétés de la commune

- le désherbage thermique

- la sensibilisation de la population au nettoyage devant leur demeure

- les brigades vertes (mais gros soucis de budget pour leur mise en place)

- le goudronnage des allées du cimetière.

### **2° DOLINE**

L'ONF prend en charge tous les travaux de sécurisation du site (forêt domaniale). Des grumes de hêtres ont déjà été déposées en travers de la route forestière, juste devant l'accident de terrain, afin qu'aucun véhicule ne puisse s'en approcher. Par ailleurs, des panneaux de type BO (interdiction de circuler dans les deux sens) ont été implantés aux deux extrémités de la voie forestière (route de Balleray et chemin communal des Vannes à Saint-Martin d Heuille).

### **3° PISTE AUDIT ENERGIE**

Suite à l'audit énergie établi par le SIEEN en 2014, des mesures seront prises en 2015 :

- réfection à l'identique de l'éclairage des bâtiments techniques (425€ TTC)

- réfection de l'éclairage d'une classe de l'école maternelle en mode LEDS (1670€ maximum)  
D'autres pistes sont à l'étude à savoir :

- installation de programmateur sur les VMC

- installation d'horloge sur les systèmes de chauffage des bâtiments de la commune **4°**

### **DIVERS**

- le concours de fleurissement sera reconduit cette année en souhaitant plus de participants

- une deuxième opération POULES est programmée pour 2016

- la sauvegarde des amphibiens continuera cette année. L'arrêté concernant la fermeture de la route concernée a déjà été pris

- le projet réseau chaleur est en cours (étude de faisabilité)

- le SIEEN recherche du bois de 3° catégorie pour la fabrication de plaquettes destinées aux chaufferies de la Nièvre. Cependant un problème se pose au niveau du rapatriement du bois en bordure de forêt

- le ramassage des encombrants, après son réel succès, sera reconduit en 2015 au printemps et à l'automne en coopération avec nos amis de Saint-Martin d'Heuille

- un nettoyage de printemps citoyen sera organisé les 25 et 26 avril 2015. Les lieux restent à définir et toutes les bonnes volontés seront les bienvenues

- un projet de récupération des eaux de pluie des bâtiments communaux est à l'étude - un administré a remis à la mairie un dossier concernant la mise en place du « chemin du citoyen » sous forme de panneaux. Une réflexion est engagée sur l'endroit où ils pourraient être installés et dans quel cadre

- entretien de l'étang : un courrier a été adressé le 19 novembre 2014 à la SNCF concernant l'entretien du bord du talus de la voie ferrée longeant l'étang (aucune réponse à ce jour). La réunion s'est terminée à 20h15

## **COMMISSION ANIMATIONS MUNICIPALES DU** **23 FEVRIER 2015**

La commission animations municipales s'est réunie le 23 février 2015 à 18H30 en présence de Mmes FIZAILNE Jacqueline, JUDAS Huguette, de M. BONNEAU René, GOBET Daniel, REGNAULT Patrick.

Etait également présente Mme AUDUGE Danielle

Absente : Mme Bernadette PIGELET

Rapporteur : Patrick REGNAULT

### **1° LES EXPOSITIONS A VENIR**

Une première exposition a été programmée du 17 au 21 avril 2015 sur le thème de la peinture. M. Maurice COLAS et ses élèves viendront nous présenter leurs œuvres. Les écoles seront invitées à venir admirer les différents tableaux et apprendre les premières notions de cet art les 17 et 20 avril.

Le vernissage de cette exposition se déroulera le jeudi 16 avril au soir.

Une autre exposition devrait attirer et enthousiasmer Urzycoises et Urzycois. Le thème en sera Urzy d'hier à aujourd'hui : elle consistera à comparer les photos et cartes postales anciennes avec les mêmes clichés pris courant 2014 et 2015.

Elle sera programmée entre fin septembre/début octobre. La date définitive reste à définir.

### **2° QUELQUES DATES**

- le 23 juin 2015 : fête de la musique à Urzy

Au programme Mélodie Guitare et les Voix de Mélodie et nous sommes actuellement à la recherche d'un groupe de musiciens pour animer et clôturer cette soirée. - le 27 juin 2015 : fête au pays organisée par le Comité des Fêtes

### **3° SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

La commission a étudié également les demandes de subventions de certaines associations dont voici le détail :

- L' ACL a demandé 300€, la commission propose 300€.
- Mélodie Guitare a demandé 800€, la commission propose 800€.
- Le Comité des Fêtes a demandé 3000€, la commission propose 3000€.
- Le Jumelage Italien a demandé 1500€, la commission propose 500€.
- Le Jumelage Allemand a demandé 1000€, la commission propose 500€. La réunion s'est terminée à 19H30

## **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES N°2**

**Mercredi 25 février 2015**

**Présents** : Mmes Huguette JUDAS, Isabelle THILLIER, Danielle AUDUGE, Sylvie LE PAPE, Christine LABALTE, Jacqueline CRISTO, Mr Jean-Marie GOBET

**Absente** : Mme Monica MANZI

**Rapporteur** : Danielle AUDUGE

**Durée** : 18h30 – 19h05

### **ORDRE DU JOUR**

- **Point sur la dernière commission**
  - **Effectifs dans les écoles**
  - **Subventions**
  - **Informatique dans les écoles**
  - **Informations diverses**

### **POINT SUR LA DERNIERE COMMISSION**

Chantier jeunes : Mme Judas va recontacter le Centre Social Intercommunal pour mettre en place le chantier jeunes : nettoyage et peinture du petit bâtiment multifonction situé place de la République.

Sanitaires école maternelle : le dossier suit son cours : début des travaux comme prévu au cours de l'été 2015.

Marelle cour maternelle : le devis est toujours en attente, rien n'a été reçu à ce jour.

Peinture du préau maternelle : non fait

Sorties pour handicapés école maternelle : non fait

Grillage cour maternelle : non fait

### **EFFECTIFS DANS NOS ECOLES**

Une inquiétude est à constater pour la rentrée 2015 : 24 élèves de CM2 quittent l'école et 6 CP arrivent.

Malgré cela, il n'y a pas de fermeture de classe annoncée. Mme Judas a envoyé un courrier à M. l'Inspecteur en lui expliquant que les effectifs devraient remonter à la rentrée suivante.

### **SUBVENTIONS**

La commission a examiné les crédits scolaires accordés chaque année. Il a été proposé une augmentation d'1 % environ.

Fournitures scolaires	46,50 euros par élève
Livres pour école élémentaire	349 euros Jeux
éducatifs pour école maternelle	225 euros
Arbre de Noël	18,70 euros par élève
Coopérative maternelle	234 euros
Coopérative élémentaire	407 euros

Le président de l'Association Présence Nivernaise ne demande pas de subvention chiffrée. La municipalité alloue tous les ans 100 euros et souhaite continuer, plusieurs habitants de la commune étant accueillis à la maison de retraite des Forges Royales à GUERIGNY. Tous les membres de la commission présents acceptent.

RASED 200 euros

Jeux garderie Plus de subvention, les achats se faisant en fonction de la demande.

### **INFORMATIQUE DANS NOS ECOLES**

L'école maternelle et l'école élémentaire ont des ordinateurs très anciens qui sont presque tous hors service. Les budgets alloués dans le cadre des crédits scolaires n'étant jamais entièrement dépensés, Mme Judas propose que la somme restante soit utilisée pour le renouvellement des équipements informatiques. Les membres de la commission présents acceptent cette proposition

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Mme CRISTO indique que les murs extérieurs des écoles ne sont plus très propres et demande s'il n'est pas possible de les repeindre ou de les nettoyer. Ce sera envisagé dans l'avenir, mais il y a déjà eu beaucoup de travaux réalisés (Classe repeinte, rideaux changés, réfection des sanitaires de la maternelle, revêtement des cours ...).

La porte d'entrée de l'école maternelle ne fonctionne plus depuis plusieurs mois. Mme Judas a signé le devis de 3 850 euros sans attendre de voter le budget car il y a urgence (4 semaines de délai pour la commande et la pose). Elle sera installée dès réception.

A la demande de la municipalité, une bourse aux vêtements sera organisée par le Centre Social Intercommunal les 05 et 06 juin 2015 à l'Espace Associatif d'Urzy.

La municipalité accueillera l'Assemblée Générale du Comité des Œuvres Sociales du personnel le 11 avril 2015.

### **3) CHOIX DU BUREAU POUR L'ETUDE DE FAISABILITE BOIS ENERGIE**

Madame le Maire, rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 24 septembre 2014, le Conseil l'avait autorisé à demander plusieurs devis pour la réalisation de l'étude de faisabilité bois énergie suivant un cahier des charges réalisé par Monsieur Michel BERTRAND de l'Agence Locale de l'Energie.

Trois bureaux d'étude nous ont fait parvenir leurs offres qui se décomposent ainsi :

BET DUPAQUIER (CHALON SUR SAONE) : pour un montant H.T de 6030€

BET CSI (DIJON) : pour un montant H.T de 4900€

BET ARCHIMEN (DIJON) : pour un montant H.T de 6750€

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer l'acte d'engagement avec le BET CSI pour un montant HT de 4900€.

### **4) MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION DE LA CNRACL**

Madame le Maire rappelle aux membres présents que, selon les articles L.4121-1 et suivants du Code du travail, toute autorité territoriale doit évaluer les risques pour la santé et la sécurité de ses agents. Les résultats de cette évaluation doivent être transcrits dans un document de synthèse : **le document unique**.

De plus, au-delà du respect de la réglementation en vigueur, la mise en place du document unique est une opportunité pour notre collectivité de s'engager durablement dans une démarche de prévention, afin de préserver la santé et améliorer la sécurité des agents.

Pour réunir les conditions favorables à l'élaboration de son document unique, notre collectivité travaille en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Nièvre, qui va accompagner la collectivité dans cette démarche.

Le Fonds National de Prévention de la CNRACL peut apporter un soutien financier pour la mise en place du document unique. Ainsi, le temps consacré par les agents de la collectivité à la réalisation de cette démarche de prévention peut être valorisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'autoriser Madame Le Maire à mettre en place le document unique pour notre collectivité.

D'autoriser Madame Le Maire à solliciter une aide financière auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL

D'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

## **5) CREATION DE 2 POSTES ADJOINTS TECHNIQUES DE 1ERE CLASSE ET DE 2 POSTES AGENTS SPECIALISES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES AGENTS DES ECOLES MATERNELLES**

Madame Le Maire, rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 2 mars 2015, concernant les avancements de grade de quatre agents, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal :

la création de deux emplois d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. (un poste à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et un à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015)

la création de deux emplois d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. (deux postes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015)

Le tableau des emplois sera ainsi modifié :

Filière : MEDICO-SOCIALE

Cadre d'emploi : .AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES

Grade : AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE :

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 2

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : .ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Grade : ADJOINTS TECHNIQUES DE 1ERE CLASSE

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget primitif 2015, chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés).

Adopté à l'unanimité.

## **6) CREDITS 2015 POUR LES ENFANTS SCOLARISES A URZY**

Le Conseil Municipal vote les crédits suivants :

	Pour mémoire 2014	2015
Fournitures scolaires par élève	46	46.50
Livres (Elémentaire)	346	349
Jeux éducatifs (maternelle)	223	225
Arbre de Noël par enfant	18.50	18.70
RASED		200

Adopté à l'unanimité.

## **7) REVISION DU P.O.S VALANT ELABORATION DU P.L.U – MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE ET DES MODALITES DE CONCERTATION**

La commune d'URZY est actuellement dotée d'un P.O.S approuvé le 01/09/1999, révisé le 10/04/2007, modifié le 27/09/2011 et mis à jour le 17/11/2011.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), qui est entrée en vigueur le 26 mars 2014, prévoit la caducité des POS au 31 décembre 2015, faute d'engagement de leur révision avant cette date. Cette caducité entraînerait automatiquement l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU). Toutefois, si une révision du POS a été engagée avant le 31 décembre 2015, ce document reste en vigueur jusqu'au terme de cette révision, pendant une durée maximale de 3 ans à compter de la publication de la loi, jusqu'au 26 mars 2017.

Conformément aux dispositions des articles L123-1 et suivants, R 123-1 et suivants et L300-2 du code de l'urbanisme.

Conformément à la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000, à la loi UH (Urbanisme Habitat) du 02 juillet 2003 et à la loi Grenelle du 12 juillet 2010, Madame le Maire expose que la révision du P.O.S valant transformation en P.L.U est rendue nécessaire pour:

- redéfinir les zones constructibles ou non constructibles sur l'ensemble de la commune, afin d'intégrer dans le projet communal les préoccupations exprimées par le législateur dans les lois dites « Grenelle » en matière d'urbanisme
- favoriser le développement de l'habitat plus économe en énergie, qui contribue à la structuration du territoire communal
- favoriser un projet d'urbanisme respectueux du développement durable, notamment en protégeant les espaces naturels et agricoles

Considérant qu'il y a lieu de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme, conformément à l'article L1236 du code de l'urbanisme ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme devra être compatible avec les orientations du SCOT du Grand Nevers,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les modalités de la concertation, associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme.

Les différentes phases de l'élaboration seront :

Phase 1 – Analyse et diagnostic du territoire

Phase 2 – Projet d'Aménagement et développement durable

Phase 3 – Règlement, orientations d'aménagement et zonage

Phase 4 – Arrêt du projet par le Conseil Municipal

Phase 5 – Avis des personnes publiques associées (Etat, Région, Département...)

Phase 6 – Enquête publique et modification éventuelle du projet arrêté

Phase 7– Approbation du projet par le Conseil Municipal

**Le Conseil Municipal, après étude et après en avoir délibéré, décide :**

- 1) De prescrire l'élaboration du PLU sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions de l'article L123-1 et suivants du code de l'urbanisme.
- 2) D'associer les personnes publiques définies à l'article L121-4 du code de l'urbanisme à l'élaboration du PLU
- 3) d'autoriser Madame Le Maire à consulter, le cas échéant, les personnes prévues à l'article L123-8 alinéa 5
- 4) qu'une concertation sera organisée pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLU Elle se traduira par les actions suivantes :
  - la présente délibération sera affichée en Mairie pendant toute la durée des études
  - un avis sera publié dans la presse locale diffusée dans le département
  - une information paraîtra sur notre site internet et sur les panneaux d'affichage
  - un courrier annonçant cette concertation sera adressé à toutes les communes limitrophes (Balleray, Coulanges-lès-Nevers, Guéigny, Parigny-les-Vaux, Saint-Martin d'Heuille et Varennes-Vauzelles)
  - une réunion publique se tiendra à l'Espace Associatif en vue de donner toutes les explications utiles sur le contenu du projet au moment du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.
  - un dossier de consultation, accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations, sera mis à la disposition du public dans les locaux de la mairie.
  - la possibilité d'écrire à Madame Le Maire sur ce projet
  - conformément aux dispositions de l'article R123-18 du code de l'urbanisme, le conseil municipal délibérera simultanément sur le bilan de la concertation et sur l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.
- 5) D'autoriser Madame Le Maire à lancer un marché à procédure adaptée et à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de service concernant l'élaboration du PLU avec un bureau d'études

- 6) De solliciter de l'Etat, conformément au décret n° 83-1122 du 22 décembre 1983, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels (et d'études) nécessaires à l'élaboration du PLU
- 7) Que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'année 2015 et suivants.
- 8) D'autoriser Madame Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

**Conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme et dans les conditions prévues à l'article L 111-8 du même code**, à compter de la publication de la présente délibération, l'autorité compétente décide de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

Conformément aux articles L123-6 et suivants du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- à Monsieur le Préfet et aux services de l'Etat (STAP, DDT, DREAL, ARS)
- aux Présidents du Conseil Général et du Conseil Régional
- au Président de l'établissement public en charge du SCOT
- aux Présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture
- à Madame la Présidente de la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre

Les récipiendaires de la notification ci-dessus évoquée sont associés à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

En outre, conformément aux dispositions de l'article R123-7 du code de l'urbanisme l'Institut National de l'Origine et de la Qualité et le Centre National de la Propriété Forestière seront également consultés.

- Elle sera transmise également aux Maires des communes limitrophes (Balleray, Coulanges-lès-Nevers, Guéigny, Parigny-les-Vaux, Saint-Martin d'Heuille et VarennesVauzelles)

Conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant toute la durée des études relatives à l'élaboration du PLU et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

Adopté à l'unanimité.

## **8) COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE D'URBANISME**

Création de la commission communale d'urbanisme chargée du suivi de la révision du POS valant élaboration du PLU

**Présidente de la commission** : Madame Huguette JUDAS Maire **Membres**

⋮

-Monsieur Daniel CHALENCON  
-Monsieur René BONNEAU  
-Monsieur Gilles DEVIENNE  
-Monsieur Roger RIGAUD Adopté  
à l'unanimité.

## **9) INFORMATIONS DIVERSES**

### **DATES A RETENIR**

19 mars : Cérémonie  
21 mars : Fête du Printemps de l'ADAPEI à l'espace associatif  
22 mars : 1<sup>er</sup> tour des élections départementales  
25 mars : Réunion CCAS  
28 mars : Assemblée Générale des Amis du Vieux Guérigny à 15 heures  
28 mars : Concours de pétanque  
28 mars : 4 heures VTT d'Urzy qui se dérouleront à la Côte à Bouillot à Guérigny  
29 mars : 2<sup>ème</sup> tour des élections départementales  
1<sup>er</sup> avril : Comité syndical du SIAEP  
5 avril : Course UFOLEP  
9 avril : Conseil Municipal  
12 avril : Ronde de Feuilles  
19 avril : Course Cycliste Prix de la Municipalité  
17 au 20 avril : exposition de peintures Salle du Conseil  
25/26 avril : nettoyage de printemps

### **DIVERS**

Madame Le Maire rappelle les dates des élections départementales et précise que pour le deuxième tour il faudra tenir compte du changement d'heure. Elle précise également qu'il est regrettable que tous les conseillers n'assurent pas une permanence aux bureaux de vote.

M. René BONNEAU et M Patrick REGNAULT indiquent qu'ils sont volontaires pour aider lors des manifestations organisées par la section ASGU BMX les 16 et 17 mai 2015.

M. Roger RIGAUD demande si la fête de « la Grande Sommière » qui avait été prévue avec Saint Martin d'Heuille sera bien organisée ? Madame le Maire lui précise que cette manifestation qui demande une organisation relativement importante est pour le moment reportée.

M. Roger RIGAUD indique que du bois a été déposé dans les fossés bordant la route forestière de la « grande Sommière » et empêche l'écoulement des eaux. M. Daniel GOBET précise que des travaux d'abattage sont actuellement en cours dans la forêt côté Saint Martin d'Heuille. Un message va être transmis à l'ONF afin de demander à l'exploitant d'évacuer les bois entreposés dans les fossés. Monsieur RIGAUD signale également que le chemin partant de l'extrémité de la route en direction de l'étang de Villemenant est impraticable. Il lui est précisé que ces travaux supplémentaires n'étaient pas éligibles aux aides de l'état.

M. Roger RIGAUD donne lecture d'un document relatif à la tragédie du 7 janvier 2015 dans les locaux de Charlie Hebdo et demande que la médiathèque porte le nom de «

Charlie » suite aux diverses manifestations du 11 janvier 2015 pour la défense de la liberté d'expression. Madame Le Maire lui indique qu'elle prend acte de sa demande qui sera examinée en bureau municipal

M. Roger RIGAUD s'interroge à nouveau sur le refus de référencer « les Echos d'Urzy » sur le site internet de la Mairie. Madame Le Maire lui indique que cette association bien que déclarée en Préfecture n'a pas à ses yeux vocation à animer la commune. Que tout administré peut avoir accès facilement à ce blog sans passer par le site officiel de la Mairie.

Séance levée à 21h00